

378

NUMÉRO

Vendredi 15 octobre 2010

# NOTES D'ÎÉNA

INFORMATIONS DU  
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## *LA TERRE AGRICOLE ET SON EXPLOITATION*

Depuis 60 ans, le rythme de l'Histoire s'est accéléré pour l'agriculture. Ainsi, la mécanisation ou encore les progrès de la sélection génétique ont largement contribué à améliorer ses performances, auparavant soumises à de forts aléas notamment climatiques. Cette « révolution verte » a permis de faire progresser les rendements dans des proportions spectaculaires, mais en privilégiant des approches productivistes désormais remises en cause par des citoyens/consommateurs craignant leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement. De plus, elle a eu des conséquences sociales non négligeables : chute du nombre d'agriculteurs, exode rural...

A l'heure où les contours de la future PAC font débat et où le défi alimentaire mondial demeure un problème majeur, l'agriculture est redevenue pour tous les gouvernants une préoccupation centrale.

On assiste ainsi à l'émergence de nouveaux acteurs initialement étrangers à cette activité qui cherchent à exploiter des surfaces toujours plus vastes dans différentes régions du monde. Il s'agit soit d'États riches manquant de terres arables et désireux de mieux garantir leur autosuffisance, soit d'investisseurs privés que les nouvelles perspectives offertes par la recherche et la possibilité d'une rentabilité qu'ils jugent prometteuse, conduisent à s'intéresser à ce secteur économique de plus en plus banalisé, caractérisé par des marchés mondiaux moins régulés.

L'agriculture, hier activité familiale tend, par ses modes de production et les structures juridiques et capitalistiques des exploitations, à s'inscrire dans une logique industrielle, voire bientôt financière.

C'est donc la question du ou des modèles agricoles du futur que le Conseil économique, social et environnemental a cherché à esquisser.

**RAPPORTEUR :**

**HUBERT BOUCHET**

AU NOM DE LA SECTION DE

L'AGRICULTURE

ET DE L'ALIMENTATION

**PRÉSIDIÉE PAR**

**ANDRÉ THEVENOT**

**Étude adoptée par le Bureau  
du 28 septembre 2010**

**Avertissement :** cette note d'Îéna présente l'étude adoptée par le Bureau du 28 septembre 2010.

## **I - DES ÉVOLUTIONS PROFONDES ET DE PLUS EN PLUS RAPIDES**

Alors que certains prédisaient qu'après le « grand chambardement » vécu par l'agriculture depuis la Seconde guerre mondiale, la situation allait se stabiliser, il n'en a rien été, le rythme et l'importance des changements s'accroissant à la fin du siècle précédent.

En matière scientifique et technique tout d'abord, les progrès réalisés pour la sélection végétale et animale, grâce en particulier au décryptage du génome (génotypage), ont été considérables. Les innovations attendues à très court terme s'annoncent porteuses d'avancées encore plus spectaculaires. Elles pourraient par exemple permettre la mise au point de variétés, extrêmement performantes, sans nécessairement recourir aux OGM qui suscitent des réactions hostiles dans l'opinion publique. Parallèlement, des technologies utilisées dans les industries de pointe se développent en agriculture, par exemple la robotisation dans les élevages et le pilotage satellitaire des engins dans les grandes cultures.

S'agissant des aspects juridiques, là aussi des modifications profondes s'opèrent en France. Ainsi, jusqu'au début des années 60, il n'existait que des exploitations individuelles à caractère familial. Depuis, sont nés les GAEC et les EARL pour faciliter les transmissions et donner un statut à tous ceux qui travaillaient à la ferme, en particulier les conjoints. Aujourd'hui, près de la moitié des exploitations sont de types sociétaires avec une proportion croissante de formes juridiques proches de celles des entreprises industrielles (SCA, sociétés commerciales...), car celles-ci favorisent les apports de capitaux externes et la création d'entités distinctes au sein d'une même exploitation.

Par ailleurs, la déprise agricole prend de l'ampleur dans notre pays. Dans les territoires périurbains, on assiste à une véritable concurrence entre l'agriculture et les autres activités humaines qui occupent désormais 14% du territoire, soit le double qu'en 1950. Plus de 70.000 ha sont ainsi perdues pour l'agriculture chaque année. La difficulté de trouver des terres disponibles et de disposer des capitaux suffisants, explique pour partie la réduction préoccupante du nombre d'installations de jeunes agriculteurs et le vieillissement de cette population : il y avait 19,2% d'agriculteurs de moins de 35 ans en 1988, ils n'étaient plus que 12,5% en 2007.

Enfin, au plan économique, des changements importants concernent les exploitations et leur environnement. Même si le nombre des premières continue à diminuer, avec en corollaire des superficies moyennes qui s'accroissent et une spécialisation qui se renforce, elles sont confrontées à des interlocuteurs, transformateurs et distributeurs, encore plus puissants, ce qui génère un déséquilibre croissant dans les négociations commerciales. C'est encore plus marqué au plan international où la situation se caractérise par la banalisation des produits agricoles dans des marchés de moins en moins régulés, où la volatilité des prix favorise la spéculation financière au détriment du revenu des agriculteurs. De plus, l'émergence de nouveaux États, comme le Brésil ou la Chine, producteurs mais aussi consommateurs, du fait du développement de leurs classes moyennes, contribue aussi à modifier fortement la donne. Certains d'entre eux disposant de moyens financiers considérables, veulent assurer leur autosuffisance alimentaire à moyen terme, en prenant le contrôle de vastes étendues fertiles notamment en Afrique. Des démarches d'entreprises privées, motivées par la recherche de profits substantiels agissent de même. Ces transactions foncières internationales sont en plein essor et s'opèrent hélas souvent au détriment des populations locales, en particulier agricoles. Celles-ci, privées de leurs meilleures terres, sont contraintes de fuir les campagnes pour les villes où, contrairement au phénomène du « déversement » qui a eu lieu en France lors de l'exode rural, aucun emploi, logement ni infrastructure ne les attend. Une même tendance s'observe dans certains pays de l'Europe de l'Est dont les terres fertiles attirent des opérateurs étrangers. Elle pourrait avoir des conséquences négatives pour toutes les agricultures locales puisque même si l'arrivée de ces nouveaux acteurs se traduit par une augmentation significative des rendements, les productions sont essentiellement destinées à l'exportation, voire à des utilisations non alimentaires.

## **II - LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'AGRICULTURE**

Pour les pays développés, le principal défi durant les 5 dernières décennies consistait à assurer leur autosuffisance alimentaire : ils y sont parvenus et au-delà. Il n'en va pas de même pour une large part de l'humanité. En effet, alors que le niveau global actuel de la production est suffisant et que le potentiel représenté par les terres arables disponibles, pourrait permettre de nourrir

durablement l'humanité, on recense près d'un milliard de personnes, dont 70% sont des paysans, souffrant de la faim dans le monde. Parallèlement, un nombre croissant d'habitants de pays dits « émergents », aux ressources désormais suffisantes, aspirent à des régimes alimentaires des « pays riches », notamment plus carnés. Le consommateur « moderne » souhaite simultanément que les denrées soient de bonne qualité gustative et nutritionnelle, qu'elles lui garantissent la sécurité alimentaire, qu'elles soient produites de manière à ne pas porter atteinte aux ressources naturelles et enfin qu'elles soient vendues à plus bas prix.

Pour répondre à ces multiples attentes, l'agriculture doit réunir plusieurs conditions. Il faut que ceux qui la font disposent de surfaces cultivables suffisantes et des moyens pour en tirer le meilleur parti : matériels, eau, semences, intrants, énergie..., sans oublier bien sûr le niveau de connaissances nécessaires pour valoriser et combiner au mieux ces facteurs. Cela suppose aussi qu'ils puissent avoir des revenus garantissant la viabilité des exploitations.

On le voit, l'équation à résoudre est, quantitativement et qualitativement, extrêmement complexe. Pour la résoudre, la recherche scientifique et les innovations devront continuer à jouer un rôle majeur parce que la technique nourrit la « révolution permanente ». D'autres leviers à caractères économiques et politiques devront parallèlement être actionnés. Ils concernent en premier lieu la gouvernance à tous les niveaux : mondial, s'agissant notamment de la régulation des marchés, des prix et des conditions de prise de contrôle des terres, mais aussi régional et national par la mise en place de politiques agricoles adaptées à chaque contexte et de législation foncière effective. Dans ce cadre, les instances internationales compétentes ; Banque mondiale, FAO... devront faire en sorte que l'aide au développement soit utilisée avec la plus grande efficacité, c'est-à-dire, en tenant bien compte des spécificités locales. De plus, les agriculteurs eux-mêmes doivent devenir des acteurs essentiels, à l'instar de ce qui s'est produit en France, où les organisations professionnelles (groupements de producteurs, coopératives, syndicats...) ont largement contribué au développement agricole. Une meilleure organisation leur permet en effet d'être des interlocuteurs à même de défendre leurs propres intérêts.

### III - QUELLE AGRICULTURE AU XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE ?

Pour tenter de répondre à cette question, il existe de nombreux travaux prospectifs récents, fondés sur les perspectives sociodémographiques quasi certaines : 9 milliards d'êtres humains en 2050 et le doublement des besoins alimentaires. La section a ainsi pris connaissance des conclusions d'une étude intitulée « Agrimonde 2050 », menée conjointement par l'INRA et le CIRAD.

Deux scénarios y sont présentés. Le premier vise à dessiner la situation de la planète en 2050, en matière d'agriculture et d'alimentation, à partir des évolutions constatées dans le passé et des tendances envisageables dans l'avenir. Il prévoit notamment la poursuite de la libéralisation du commerce et un progrès technique très rapide permettant une forte augmentation des rendements (+ 75 % entre 2000 et 2050), mais une faible progression des surfaces cultivées (+21 %). Dans ce scénario, la consommation augmenterait de 34 % par personne en moyenne. L'Afrique parviendrait à atteindre la moyenne mondiale actuelle mais des inégalités marquées y subsisteraient. Le second consiste à identifier les actions à mettre en œuvre pour atteindre une situation « acceptable », caractérisée notamment par une alimentation et une agriculture véritablement durables, en 2050. Cette durabilité exige un rééquilibrage global des apports caloriques quotidiens, en les ramenant partout, donc dans les pays riches, à la moyenne mondiale actuelle : 3.000 calories. Ce scénario, en forte rupture avec les tendances récentes marquées par la progression d'aliments carnés dans les pays émergents, table plus sur l'extension des terres cultivées (+38 %) que sur celle des rendements (+7%). Les deux scénarios convergent sur une conclusion optimiste majeure : en termes d'alimentation, les ressources pourraient couvrir les emplois au niveau mondial. Cependant, ils n'intègrent pas les conséquences éventuelles du dérèglement climatique.

Dans la plupart des pays, le processus d'industrialisation de l'agriculture apparaît irréversible ; il est même appelé à s'intensifier. L'unicité du modèle agricole centré sur la petite ferme familiale semble donc révolue. Après la fin des paysans, s'annonce peut-être celle des agriculteurs, supplantés par l'industrie agricole : la firme, un dangereux prédateur, pour certains, mais solution d'avenir, pour d'autres, remplaçant la ferme.

Dans ses processus, l'agriculture ne se distingue plus vraiment des autres activités productives. Quelle que soit sa nature juridique, la viabilité de l'entreprise agricole exige une relative stabilité foncière, des capitaux pour disposer des outils de production, éventuellement des possibilités d'assurance, une expertise professionnelle et bien sûr des clients solvables.

Si les opérateurs industriels et financiers jugent le contexte économique suffisamment attractif, l'agriculture de firme pourrait connaître un fort développement au regard des terres fertiles disponibles dans le monde et des progressions de rendements qui y sont possibles. La production agricole s'organiserait alors progressivement comme l'activité industrielle, par des phénomènes successifs de concentration. Les firmes ne concurrenceront pas partout les fermes à condition que celles-ci utilisent des techniques modernes et disposent pour cela de surfaces adaptées, ce qui conduira sans doute à la disparition des exploitations de taille trop réduite. Au niveau mondial, à terme, il est donc illusoire d'imaginer que des exploitations lilliputiennes pourraient assurer l'alimentation de ceux qui les cultivent. L'indispensable modernisation des modes de production s'accompagnera forcément d'une réduction significative de la main-d'œuvre nécessaire. Des reconversions devront par conséquent être proposées aux populations concernées et des mécanismes de solidarité générale seront à construire, pour tous ceux qui ne pourront plus tirer de l'agriculture leur subsistance.

Même si les scénarios prospectifs ne se réalisent jamais comme prévu, l'agriculture, est un secteur trop important pour l'Humanité, pour ne pas chercher à prévenir l'impact négatif des changements qui s'annoncent.

Dans cet objectif, des actions sont déjà bien identifiées : régulations des marchés, contrôle des transactions foncières internationales, passation de contrats équilibrés entre investisseurs étrangers et agriculteurs locaux, mise en œuvre de politiques agricoles régionales, encadrement des transferts inter régionaux, soutien des programmes de recherche publique, diffusion des techniques et des savoirs, meilleure organisation des producteurs, utilisation optimale des crédits internationaux d'aide au développement...

Toutefois, l'autosuffisance alimentaire n'est pas possible partout, les occupants de certaines zones devront s'approvisionner ailleurs. Leur solvabilité se pose alors pour garantir un « droit opposable à l'alimentation » à tous les êtres humains, comme à tous les autres biens de première nécessité sans lesquels il n'est pas d'humanité de la vie.

## **Hubert BOUCHET**

**Né le 27 août 1944  
à Derval (Loire-Atlantique)**



- Membre du groupe de la CGT-FO
- Vice-président de la section des Activités productives, de la recherche et de la technologie
- Membre de la section de l'Agriculture et de l'alimentation
- Représentant du CESE à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

### **Diplômes**

- Ingénieur en agriculture (École supérieure d'Agriculture d'Angers)
- Diplôme du Conservatoire national des Arts et métiers de Paris

### **Autre fonction**

Vice-président du Centre de formation d'ingénieurs par alternance (CEFIPA)

### **Travaux au CESE**

- **1989** : rapport et avis sur « *L'investissement intellectuel, facteurs de modernisation de l'industrie française* »
- **1994** : rapport et avis sur « *Les leviers immatériels de l'économie française* »
- **1997** : étude sur « *La gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives* » et contribution du CESE aux travaux du 3<sup>ème</sup> sommet euro-méditerranéen de Marrakech « *Économie et prospective de l'eau dans le bassin euro-méditerranéen* »
- **2000** : rapporteur de la contribution du CESE sur « *Nouveaux savoirs, nouveaux emplois* » dans le cadre de la conférence organisée en novembre 2000, avec le Comité économique et social européen
- **2003** : rapport et avis sur « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* »
- **2004** : rapport et avis sur « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* »
- **2005** : rapport et avis sur « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* »
- **2009** : rapport et avis sur « *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir* »

### **Décorations**

- Chevalier du Mérite agricole
- Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

